



Liste des biens avant divorce

Par **BRISY**, le **09/06/2008** à **21:53**

Bonjour,rnrnSéparée de mon mari depuis novembre, il a demandé le divorce que j'ai refusé lors de la conciliation en fevrier.rnJ'aimerais savoir si il est possible de faire un état officiel des biens que nous possedons en commun qui sont chez moi et qui sont chez lui, il a pris des meubles lorsqu'il est parti du domicile. Il en a acheté d'autre pour emménager en novembre. J'ai peur qu'il ne cache des objets lors de la liquidation.rnrnQue puis-je faire pour éviter cela ?rnrnMerci de me répondre.

Par **Thierry Nicolaides**, le **10/06/2008** à **12:06**

En fait de meubles , possession vaut titre . rnrnEst bien raisonnable de se battre pour quelques meubles de valeur souvent inférieure au coût du déménagement ? rnrnEssayez de trouver un arrangement avec votre mari .rnrnvous pouvez certzes demander à un huissier , sur décision de justice, de faire un inventaire contradictoire des meubles .rnrnA vous de payer les frais de justice et d'huissier .rnrncordialement

Par **Marion2**, le **10/06/2008** à **20:30**

Il n'est absolument pas nécessaire d'avoir une décision de justice pour demander à un huissier d'établir un constat des meubles se trouvant dans son propre logement.rnJe pense que c'est la meilleure de solution pour vous garantir un partage égal.rnPensez également à prendre des photos.